

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 novembre 2014 à 20 h sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUALLET, Maire.

**Présents** :, Christian BIGEARD, Michel BIGEARD Olivier CHAPUIS, Monique CONSTANT-VERMENOT, Claire GOUJON, Daniel HANNOYER, Yvon LETRANGE, Chantal MARTIN, Henriette PATER, Bertrand RATEAU, Hélène ROSINI, Daniel TURPIN, Chantal ZANON.

Excusé : Louis BASDEVANT, pouvoir à Jean-Claude NOUALLET  
A 20 h, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour de ce conseil, consacré à l'intercommunalité, cela concerne un vœu pour le maintien du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor

Madame Claire GOUJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une réunion spécifique du conseil municipal est consacrée à l'intercommunalité (Communauté de Communes dite aujourd'hui du Grand Autunois Morvan).

Il présente à l'assemblée, M. Thiery COLIN, Directeur Général des Services et M. Pascal MOUCHE, Directeur Général Adjoint.

Il est exposé à l'assemblée un ensemble de données concernant la population, le territoire et l'organisation de l'actuelle communauté de communes.

Il est fait commentaire, en détail, du document présentant les interventions de communauté de communes concernant la commune d'Anost en lien avec l'ensemble des compétences exercées.

Il est présenté également un tableau récapitulatif de l'ensemble des recettes et des dépenses liées à l'exercice des ces compétences transférées. Les dépenses totales portées par la communauté de communes pour la commune d'Anost s'élèvent à 265 912 € et les recettes apportées par Anost, s'élèvent à 150 005 € ; à cela s'ajoute un ensemble de dépenses non ventilables à hauteur d'environ 97 558 €.

Débats et discussions s'engagent à l'initiative des conseillers municipaux.

**Vœux pour le maintien du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor**  
Exposé de M. NOUALLET

Le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor est un établissement de soins de suite et de réadaptation de 112 lits d'hospitalisation complète et 25 places d'hôpital de jour, spécialisé en cardiologie, pathologie respiratoire, orthopédie et neurologie.

Monsieur le Maire de Couches nous a informés du projet de délocalisation partielle ou totale du CMPR.

En effet, deux hypothèses sont envisagées aujourd'hui :

1. La délocalisation totale de cet établissement qui entraînerait le transfert de l'ensemble de ses activités dans un nouvel établissement à Chalon sur Saône.
2. Une délocalisation partielle qui réduirait fortement les activités médicales sur le site de Couches. Seules les activités "orthopédie" et "neurologie" seraient maintenues à Mardor, les activités de "cardiologie" et "pneumologie" seraient quant à elles transférées dans un nouvel établissement de Chalon sur Saône.

Ces modifications, quelque soit le scénario, auront un impact important sur les offres de soins de proximité et sur l'emploi des 165 personnes du centre de Mardor.

Compte tenu des conséquences humaines en matière d'accueil et de soins de proximité, de maintien de l'économie et de l'emploi sur notre bassin de vie, je vous propose, chers collègues, d'affirmer notre totale opposition au projet de délocalisation du centre de Mardor à Chalon sur Saône."

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **APPROUVE** le vœu relatif au maintien du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Mardor,

Prochain Conseil Municipal le 28 novembre 2014 à 20 h

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h.*

Anost, le 21 novembre 2014

Le Maire,

Jean-Claude NOUALLET